

Versus finale 1

les **bateauxverts**



CREATION D'UN PONTON DE DEBARQUEMENT SUR LE PORT DES ISSAMBRES

Mission de maîtrise d'œuvre

NOTICE DE PRESENTATION
EXAMEN CAS PAR CAS – ANNEXE 6



Affaire : COREMC 04 - 2019
Référence du document : NOT-REG-001-0

Décembre 2019

DR

Vers final

Edition du document

	Nom	Date
Rédigé par	Etienne SAVIGNY	26/11/2019
Vérifié par	Stephan LENORMAND	02/12/2019
Validé par	Stephan LENORMAND	03/12/2019

Versions et modifications

Version	Date	Description	Modifications
0	03/12/2019	Avant-Projet final	initial

Identification du Maître d'ouvrage :

EXCURSIONS MARITIMES COTIERES

les bateauxverts

14 Quai Léon Condroyer
83120 SAINTE MAXIME

Identification du bureau d'études :



CORINTHE Ingénierie

890 chemin du Peyrat
ZA du Grand Pont
83310 GRIMAUD
Tél : +33 [0] 4.94.97.05.25

bn

Vers - finché 1

SOMMAIRE

0	Presentation du demandeur	4
1	Localisation du projet.....	5
2	Nature, consistance, volume et objet des travaux.....	6
2.1	Rubriques applicables	6
2.2	Description du projet.....	6
2.3	Coûts estimatifs	8
2.4	Planning.....	9
2.5	Document d'incidences.....	9
2.5.1	Incidences sur l'environnement	9
2.5.2	Biocénose.....	11
2.5.3	Comptabilité du projet avec le SDAGE RM 2016-2021	11
2.5.4	Mesures correctives et compensatoires.....	12
2.5.5	Raisons pour lesquelles le projet a été retenu.....	12

TABLE DES ILLUSTRATIONS

FIGURES

Figure 1 : Localisation de la commune du Roquebrune sur Argens – Source : ©IGN	5
--	---

TABLEAUX

Tableau 2 : Extrait de l'annexe à l'article R122-2 du Code de l'environnement	6
---	---

Versi-fuel

0 PRESENTATION DU DEMANDEUR

les **bateauxverts**

EXCURSIONS MARITIMES COTIERES

Représentée par Monsieur le Président

14 Quai Léon Condroyer

83120 SAINTE MAXIME

Vers finale 1

1 LOCALISATION DU PROJET

La commune du Roquebrune Sur Argens est une commune littoral située dans le département du Var (83).



Figure 1 : Localisation de la commune du Roquebrune sur Argens – Source : ©IGN

La zone d'implantation du ponton se situe au Port San Peire dit port des Issambres



Vers feuille 1

2 NATURE, CONSISTANCE, VOLUME ET OBJET DES TRAVAUX

2.1 RUBRIQUES APPLICABLES

L'annexe à l'article R122-2 du Code de l'environnement précise le type de dossier applicable en fonction des différentes catégories de projets. Dans le cadre des projets touchant aux milieux aquatiques, littoraux et maritimes, la rubrique applicable dans le cadre du projet est la suivante :

Catégories de projets	Projets soumis à évaluation environnementale	Projets soumis à examen au cas par cas
9. Infrastructures portuaires, maritimes et fluviales		b) Construction de ports et d'installations portuaires, y compris de ports de pêche (projets non mentionnés à la colonne précédente).

Tableau 1 : Extrait de l'annexe à l'article R122-2 du Code de l'environnement

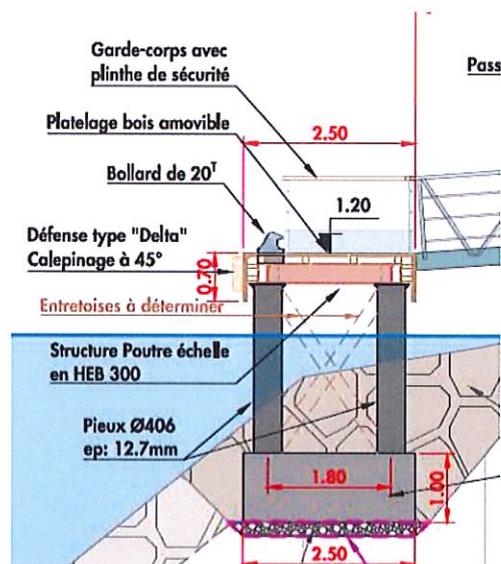
Compte tenu de la nature des travaux (création d'un ponton de débarquement), et conformément à la rubrique 9.b) de l'annexe à l'article R122-2 du Code de l'environnement, un dossier d'examen au cas par cas est nécessaire.

2.2 DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste en la réalisation d'un ponton fixe calé à une altimétrie de 1,20 NGF situé dans l'avant-port du Port des Issambres sur la commune de Roquebrune sur Argens dans le Var.

Il s'agit d'un ponton qui sera réalisé par l'intermédiaire de trois portiques constitué de deux pieux métalliques ancrés dans un socle béton.

Ces portiques seront installés dans la digue existante en prenant soin de déposer les enrochements de carapace qui seront reposés suite à l'installation des trois portiques.



Sur ces portiques seront installés un structure métallique et un platelage en bois permettant de faire estacade.

Vers fin 1

2.3 COÛTS ESTIMATIFS

Le coût estimatif des travaux est le suivant :

Port des Issambres							
Mission de Maitrise d'oeuvre relative à							
la création d'un ponton de débarquement							
Détail Estimatif - Solution 2 Ponton fixe - AVP - V00							
N°	Désignation		U	Qte	PU	Total HT	
1 - TRAVAUX PRÉPARATOIRES							
1	1	Installation de chantier	ft	1,00	5 000,00	5 000,00	
1	2	Amenée et repliement matériels	ft	1,00	5 000,00	5 000,00	
1	3	Validation Topographie projet	ft	1,00	1 500,00	1 500,00	
1	4	Barrage anti MES	ft	1,00	1 500,00	1 500,00	
1	5	Ensemble des analyses d'étalonnage et suivi turbidité	ft	1,00	1 000,00	1 000,00	
1	6	Mission G3	ft	1,00	2 500,00	2 500,00	
1	7	Études et plans d'exécution : Génie civil	ft	1,00	4 000,00	4 000,00	
1 - TRAVAUX PRÉPARATOIRES						20 500,00	
2 - GÉNIE CIVIL							
2,1 - DÉMOLITION, TERRASSEMENT, REMBLAIS							
2,1 - Terrassements et demolitions							
2	1	1	Dégagements des emprises	ft	1,00	2 000,00	1 500,00
2	1	2	Depose des équipements sous marin	ft	1,00	2 000,00	1 500,00
2	1	3	Souille	m ³	21,39	28,00	598,90
2	1	4	Dépose des enrochements existants	m ³	128,34	30,00	3 850,09
2,1 - Remblais							
2	1	2	1 Geotextile	m ²	52,20	10,00	522,00
2	1	2	2 Radier ballast	m ³	4,70	360,00	1 691,28
2	1	2	3 Repose des enrochements existants	m ³	100,75	28,00	2 821,01
2,1 - DÉMOLITION, TERRASSEMENT, REMBLAIS						12 483,29	
2,2 - GENIE MARITIME							
2,2 - Génie Civil							
2	2	1	1 Reemploi et repositionnement des corps morts existants	u	2,00	500,00	1 000,00
2	2	1	2 Pieux Ø406 ep: 12.7mm	kg	2 400,65	7,00	16 804,56
2	2	1	3 HEB 300 pour plateforme	kg	4 511,94	9,00	40 607,50
2	2	1	4 Entretoises	kg	315,00	9,00	2 835,00
2	2	1	5 Massif béton pour semelle	m ³	18,75	850,00	15 937,50
2	2	1	6 Platelage bois l= 2,50 m : Ponton amarage	ml	10,00	350,00	3 500,00
2	2	1	7 Passerelle	ml	20,00	2 000,00	40 000,00
2	2	1	8 Platelage sur appuis	u	2,00	480,00	960,00
2	2	1	9 Enmarchement	u	1,00	1 500,00	1 500,00
2	2	1	10 Chemin d'accès piéton en béton armé l=2.00m	m ³	26,00	550,00	14 300,00
2	2	1	11 Rampe d'accès piéton en béton armé l=2.00m	m ³	16,00	550,00	8 800,00
2,2 - Équipements							
2	2	2	1 Taquet amarage ou bollards	u	3,00	1 500,00	4 500,00
2	2	2	2 Pendille navire < 20 mètres	u	-	980,00	-
2	2	2	3 Pendille navire >20 mètres	u	2,00	1 250,00	2 500,00
2	2	2	4 Corps mort 5 t	u	-	950,00	-
2	2	2	5 Chaîne mère 32	ml	21,00	250,00	5 250,00
2	2	2	6 Echelle de survie	u	1,00	1 050,00	1 050,00
2	2	2	7 Support + bouée de sauvetage	u	1,00	800,00	800,00
2	2	2	8 Extincteur	u	1,00	450,00	450,00
2	2	2	9 Garde corps +portillon	ml	165,00	250,00	41 250,00
2	2	2	10 Défense Delta	ml	24,00	150,00	3 600,00
2,2 - Alimentation fluides							
2	2	3	1 Cable électrique	ml	52,00	85,00	4 420,00
2	2	3	2 Eclairage ponton	u	1,00	950,00	950,00
2	2	3	3 Eclairage Pionnier	u	1,00	2 500,00	2 500,00
2	2	3	4 Réseau Alimentation A.E.P.	ml	66,00	40,00	2 640,00
2,2 - GENIE MARITIME						216 154,56	
Total HT						249 137,85	
Aleas 5%						12 456,89	
Total HT						261 594,74	
TVA 20%						52 318,95	

b2

2.4 PLANNING

La réalisation des travaux durera 3 mois hors intempéries et sera réalisé début 2020.

3 DOCUMENT D'INCIDENCES

3.1 INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

Le tableau présenté en page ci-après synthétise l'ensemble des incidences du projet sur :

- L'eau et les milieux aquatiques ;
- Les zones Natura 2000 situé à proximité;
- Les ZNIEFF ;
- La tortue d'Hermann ;

Vers-fond 1

ZONES / SITES / PERIMETRES	NOM	INCIDENCES
Eau et milieux aquatiques	-	Les travaux impacteront temporairement l'eau et le milieu marin en termes de turbidité. En période d'exploitation le projet n'aura aucun impact sur l'eau et le milieu marin.
Zone Natura 2000	Site Natura 2000 Directive Habitats (ZSC) – Zone Spéciale de Conservation : <ul style="list-style-type: none">• La Plaine et le Massif des Maures (FR9301622) ;• Forêt de Palayson – Bois du Rouet (FR9301625) ;• Val d'Argens (FR9301626) ;• Embouchure de l'Argens (FR9301627) ; Site Natura 2000 Directive Oiseaux (ZPS) – Zone de Protection Spéciale : Colle du Rouet (FR9312014).	La zone de projet ne se trouve dans aucun de ces périmètres.
Site classé	-	La zone de projet ne se trouve pas le périmètre de ce site classé.
ZNIEFF	-	Le port des Issambres ne se trouve dans aucun des périmètres des ZNIEFF situé sur la commune de Roquebrune-Sur-Argens.
Protection de la Tortue d'Hermann	-	Les secteurs se situent en zone de sensibilité très faible.

Tableau 2 : Tableau de synthèse des incidences du projet sur les différentes zones, sites et périmètres protégés

h2

3.2 BIOCENOSE

La zone d'emprise du projet est composé d'une digue en enrochements anthropisée qualifié qu'habitats artificiels.

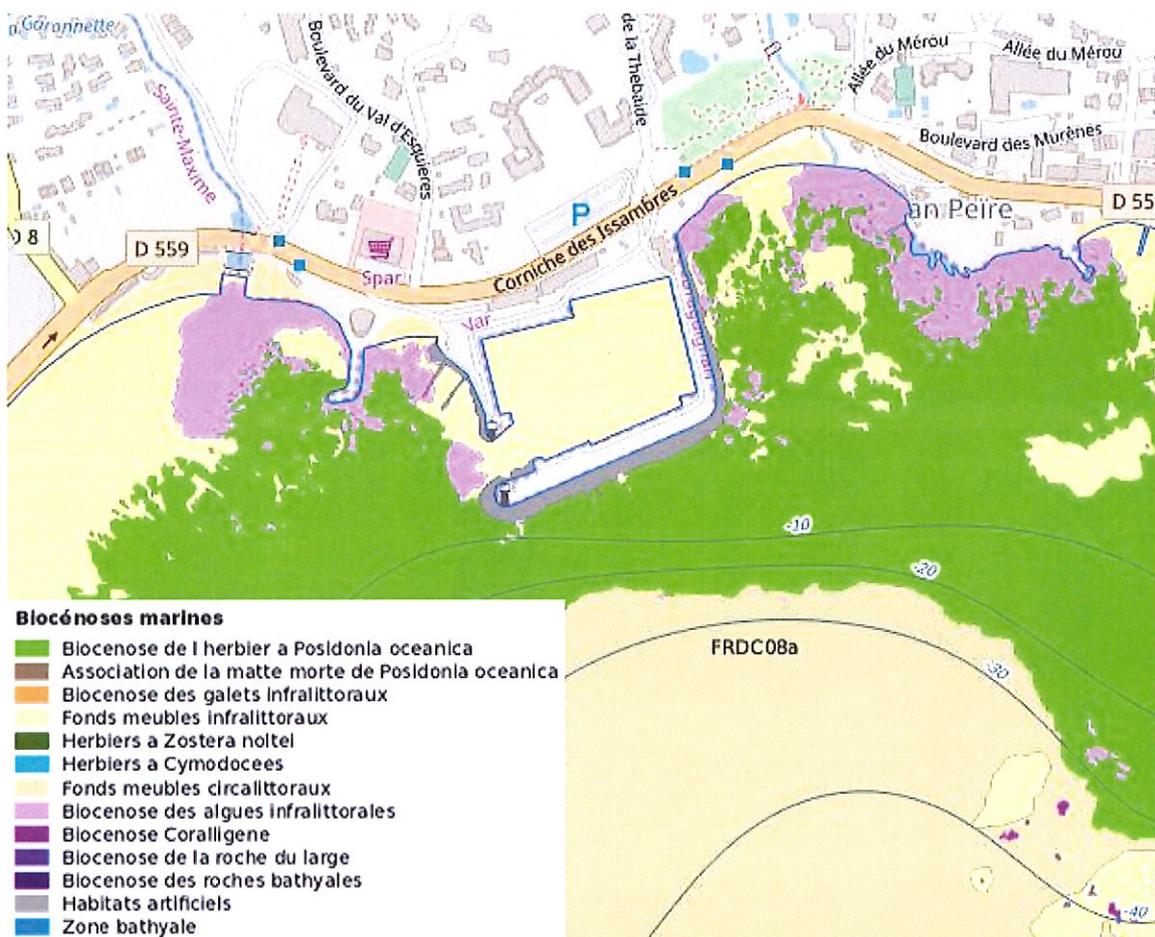


Figure 2 : Localisation des biocénoses au niveau du port des Issambres – Source : DONIA EXPERT : Cartographie détaillée des habitats marins - Données consultées le '03/2019' sur la plateforme de surveillance MEDTRIX (www.medtrix.fr)

Durant les travaux, les enrochements seront déposés au droit des portiques à installer. L'impact sera alors très limité.

Il n'est pas attendu d'impact définitif puisque la digue sera reconstitué à l'identique de l'existant.

3.3 COMPTABILITE DU PROJET AVEC LE SDAGE RM 2016-2021

Le SDAGE 2016-2021 fixe les grandes orientations pour une bonne gestion de l'eau et des milieux aquatiques dans les bassins versants du Rhône, de ses affluents et des fleuves côtiers méditerranéens qui forment le grand bassin Rhône-Méditerranée.

Le projet est compatible avec les 8 orientations fondamentales du SADGE 2016-2021.

Vers finale 1

3.4 MESURES CORRECTIVES ET COMPENSATOIRES

Il convient de préciser à titre liminaire que, compte tenu de l'impact limité du projet sur l'environnement du site, aucune mesure compensatoire n'est envisagée.

MESURES EN PHASE DE TRAVAUX
<ul style="list-style-type: none">• Filets anti-MES• Mesures de turbidité
MESURES EN PHASE D'EXPLOITATION
<ul style="list-style-type: none">• Gestion des déchets• Information et sensibilisation

Tableau 3 : Mesures correctives et compensatoires

3.5 RAISONS POUR LESQUELLES LE PROJET A ETE RETENU

La mairie des Issambres a souhaité qu'une navette de desserte de passagers fasse halte régulièrement dans son port.

L'objectif est de pérenniser les installations et sécuriser l'usage de ce ponton d'accueil.

Aujourd'hui l'accès par panne flottante est de nature présente plusieurs inconvénients :

- manœuvre complexe pour les bateaux
- stabilité difficile pour les passagers même par petit temps
- ponton non accessible pour les personnes à mobilité réduite
- accostage impossible par mauvais temps

La mise en place d'un ponton fixe permettra de régler ces problématiques.

Vers - fin de l

les bateauxverts

EXCURSIONS MARITIMES COTIERES

Représentée par Monsieur le Président

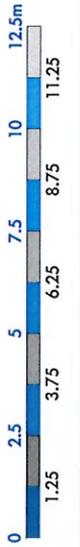
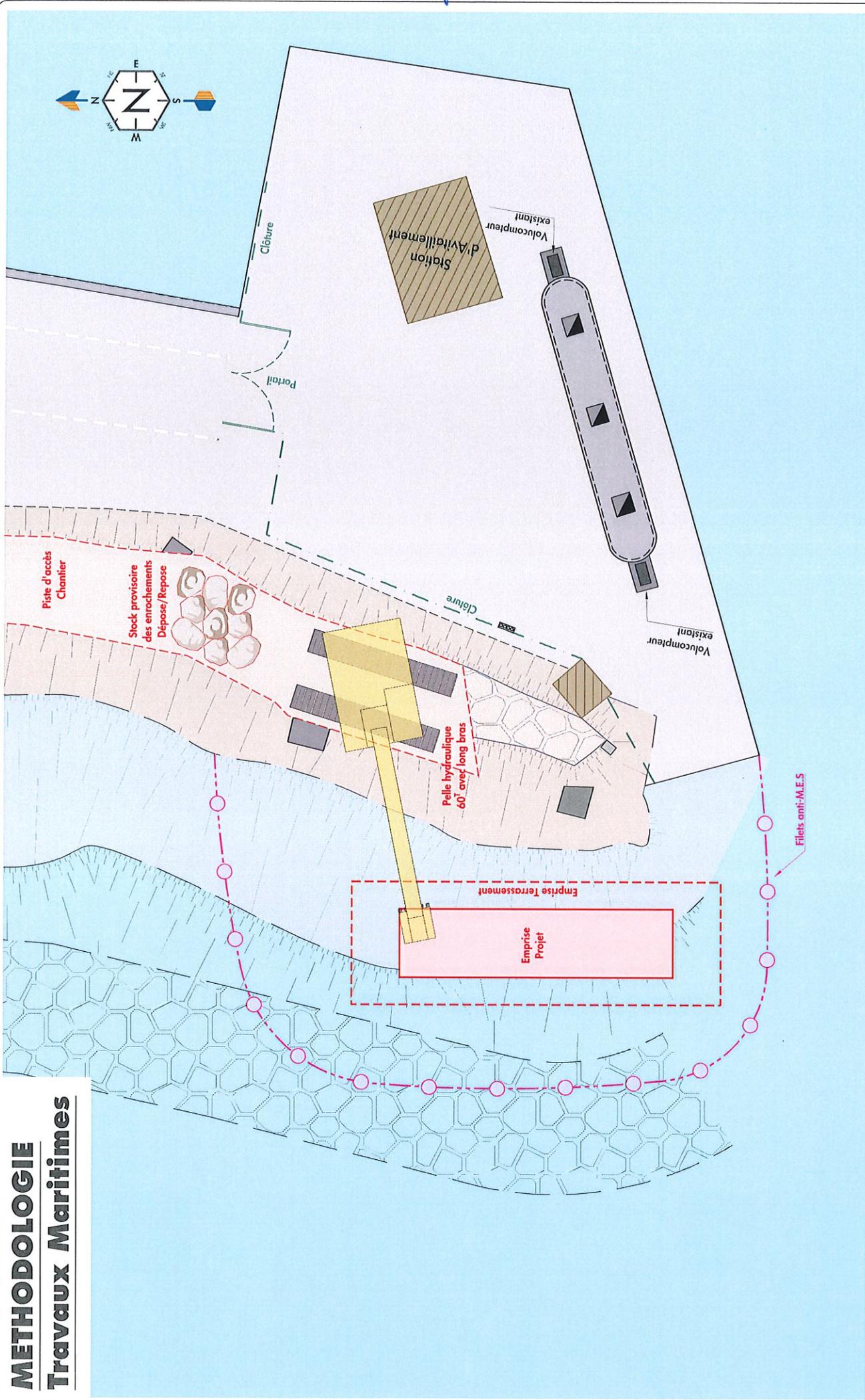
14 Quai Léon Condroyer

83120 SAINTE MAXIME

METHODOLOGIE TRAVAUX

Vers file 1

METHODOLOGIE Travaux Maritimes



shateauxverts

EXCURSIONS MARITIMES CÔTIÈRES
14 Quai Léon Condroyer
83 120 SAINTE MAXIME

CREATION D'UN PONTON
DE DEBARQUEMENT SUR
LE PORT DES ISSAMBRES
**METHODOLOGIE
TRAVAUX MARITIMES**

COR-004-19-PRO-METH-04

Dessin : FVI

Contrôle : ESA

Appr. : SLE

Affaire : COREMC 04-2019

Echelle : 1/125

Page : 01/01

Incl: 0



Ce document est réservé à l'usage de l'architecte. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'architecte est formellement interdite. Toute violation est poursuivie d'office.